

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°162

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 14 octobre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 8 octobre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Excusé : EMEL Maryse .

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Annie VACHER

Madame Marie-francoise MESSEZ

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Madame Katalyne BELAIR

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Nadege NIFEUR

---

Secrétaire de séance : Princesse GRANVORKA

---

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Contrat de raccordement à la délégation de service de Production et de Distribution de Chaleur du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique pour le futur centre aquatique du Fort d'Aubervilliers dans le cadre des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024. Approbation du projet de convention**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles, L2124-1, L2124-2 et L2171-2 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n° 147 du Conseil municipal en date du 11 juillet 2018 approuvant l'opération de construction du centre aquatique du fort d'Aubervilliers dans le cadre des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;

Vu la délibération n°36 du 11 mars 2021, relatif au Budget primitif 2021 du Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Vu le projet de contrat de raccordement à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur du syndicat mixte des réseaux d'Énergie calorifique – Société Plaine Commune Énergie PCE SST 464 – Contrat de raccordement ;

Considérant que le centre aquatique a été désigné par la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) comme un site d'entraînement des athlètes ;

Considérant la nécessité pour la ville d'Aubervilliers de procéder à la construction du centre aquatique dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant que pour répondre aux objectifs de la municipalité, du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) et de la SOLIDEO qui se sont engagé à réaliser un centre d'entraînement pour répondre aux besoins des athlètes et ensuite aux besoins des albertvillariens, il a été décidé de raccorder le centre aquatique au réseau de chaleur compte tenu des engagements de performance de maîtrise des dépenses énergétiques ;

Considérant que le réseau de chaleur de Plaine Commune Énergie alimente le réseau d'Aubervilliers à partir de la géothermie au dogger sur la centrale du Fort de l'Est à Saint-Denis ;

Considérant que le réseau de chaleur alimentant Aubervilliers est un réseau basse température conçu afin de valoriser au mieux les ressources EnR de la géothermie (taux de valorisation > 50 %) ;

Considérant que Plaine commune Énergie garantit que le réseau primaire sera positionné au T2/T3 2021, raccordé en partie hydrauliquement au centre aquatique en 2023 ;

Adoption à la majorité par 47 pour , 3 se sont abstenus( Pierre SACK, Yasmina BAZIZ, Mizgin OZHAN) , 1 ne prend pas part au vote ( Zayen CHIKHDENE)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'opération relative au raccordement aux réseaux de chaleur pour le futur centre aquatique d'Aubervilliers à envergure olympique ;

**APPROUVE** le contrat de raccordement SST 464 ;

**PREND ACTE** que la Commission d'appel d'offres permanente siègera en qualité de jury ;

**AUTORISE** Madame le Maire, à signer le contrat de raccordement et tous les documents y afférents ;

**DIT** que l'opération sera imputée aux crédits de l'exercice en cours ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité ;

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né d'un refus implicite du silence gardé par le Maire pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 21/10/21  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20211014-lmc121136-DE-1-1  
Publiée le : 22/10/21  
Certifiée exécutoire : 22/10/21

Le Maire,  
Karine FRANCLLET



